

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT

Au moment de déposer votre demande de permis, il est **obligatoire** de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Ils seront nécessaires afin de compléter la demande et d'entamer l'étude du projet. **Il est important de déposer la demande de permis complète DEUX SEMAINES avant le début des travaux.** Toutefois, il est important de savoir que la municipalité dispose de 30 jours, après le dépôt de la demande complète, pour donner une réponse. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DU REQUÉRANT OU DU PROPRIÉTAIRE

| | | |
|---------------------|----------|-------------|
| Nom de famille | Prénom | |
| Adresse du domicile | | |
| Ville | Province | Code postal |
| Téléphone | Courriel | |

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

| | | |
|-------------------|----------------------|----------------|
| Nom de la firme : | Nom du responsable : | |
| Adresse : | | |
| Ville | Province | Code postal |
| Téléphone | Courriel | |
| N° du dossier : | N° des minutes : | Date du plan : |

3. LOT (S) CONCERNÉS PAR LA DEMANDE

| LOT (S) | FRONTAGE (m) | PROFONDEUR (m) | SUPERFICIE (m2)) |
|---------|--------------|----------------|------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

4. LOT (S) PROJETÉ (S)

| LOT (S) | FRONTAGE (m) | PROFONDEUR (m) | SUPERFICIE (m2)) |
|---------|--------------|----------------|------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

5. SUPERFICIE TOTALE DES LOTSSuperficie des lots concernées : _____ m²Superficie des lots projetés : _____ m²**6. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION CADASTRALE****7. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT**

Une opération relative à un lotissement ne peut être approuvée que si les dimensions suivantes des lots sont respectées et que le ou les terrains visés à visées à l'entente doivent faire partie du territoire de la Municipalité :

| TYPE DE LOT | NON DESSERVI | | PARTIELLEMENT DESSERVI | | DESSERVI |
|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|------------------|
| | | Cours d'eau Lacs | | Cours d'eau Lacs | Cours d'eau Lacs |
| Superficie Minimale | 2 787 m ² | 4 000 m ² | 1 200 m ² | 2 000 m ² | Nil |
| Largeur minimale | 46,45 m | 50 m | 20 m | 30 m | Nil |
| Profondeur minimale | 60 m | 75 m | Nil | 75 m | 45 m |

8. CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT**CONTENU DE LA DEMANDE DE LOTISSEMENT**

1. Un plan de l'opération cadastrale projetée, préparé et signé par un arpenteur-géomètre, comprenant de façon non limitative, les éléments suivants (échelle minimale de 1 : 1 000) :
 - 1.1. L'identification cadastrale du lot visé par l'opération cadastrale ainsi que ses limites, ses dimensions et sa superficie;
 - 1.2. L'identification cadastrale des lots voisins ainsi que leurs limites;
 - 1.3. Le tracé et l'emprise des rues existantes et projetées;
 - 1.4. Le relevé topographique et les pentes exprimées par points cotés à intervalle de deux («2») mètres.
2. Le cas échéant, les servitudes et passages existants ou requis.
3. Toutes autres informations jugées nécessaires par le fonctionnaire désigné pour l'évaluation de la demande.

9. CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE LOTISSEMENT

Aucun permis de lotissement n'est émis à moins que les exigences suivantes n'aient été remplies :

1. Le paiement des honoraires pour l'émission de permis de lotissement (**30,00 \$ / lot**) ;
2. Le paiement des taxes municipales exigibles et impayées à l'égard des immeubles compris dans le plan;
3. Le respect intégral des dispositions des règlements d'urbanisme.

Lorsque le plan de lotissement est conforme, l'inspecteur en bâtiments l'approuve et émet le permis et remet une copie du permis de lotissement au requérant.

10. DÉCLARATION

DÉCLARATION

Nous soussignés, arpenteur-géomètre et requérant, certifions que la présente demande a reçue l'approbation de toutes les parties intéressées et que toutes les pièces jointes portant ma signature sont conformes aux lois et règlements en vigueur et aux règlements d'urbanisme et de lotissement de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

SIGNATURES :

DATES :

REQUÉRANT

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

RESPONSABLE DE L'URBANISME & INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur en bâtiment et en environnement est disponible le lundi entre 8h30 et 16h30 au bureau municipal. Vous pouvez également le contacter au 418-427-3447 ou par courrier électronique à l'adresse : inspecteur.scj@gmail.com

Le présent formulaire ne représente en aucun cas une liste exhaustive des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements applicables.